



MAJORITÉ

DU 3 MAI AU 14 JUIN. À votre rencontre, pour échanger sur la vie de la commune et de votre quartier

Comme chaque année, nous irons à votre rencontre, du 3 mai au 14 juin, dans tous les quartiers de la commune pour échanger sur l'action municipale. Lors de huit balades de quartier, nous serons à votre disposition pour parler propreté des espaces publics, cadre de vie, vitalité du centre-bourg, vie associative, tranquillité publique, accès aux soins et tous les autres sujets que vous souhaitez aborder. Les élus municipaux doivent

préparer l'avenir de la commune, gérer les finances municipales, faire fonctionner les services à la population... Mais pour être efficace, nous souhaitons rester proches de vous, sur le terrain. Ces visites de quartier contribuent à maintenir ce dialogue avec vous, en plus de notre présence régulière dans les nombreux événements associatifs. C'est dans cet état d'esprit que le projet de rénovation de la rue Alain d'Argentré a été réalisé avec

plusieurs réunions de concertation avec les riverains et les commerçants. Nous continuerons dans ce sens, pour expliquer notre action et être à votre écoute.

Sandrine Aupied, Hélène Bayon, Jean-Noël, Bévière, Marina Bonamy, Thomas Bonniot, Christophe Brossault, Claude Cailleau, Fabien Ferré, Joël Frin, PierWre Galant, David Gasnier, Pierre Geffrault, Maryline Geffroy, Marie-Claire Hamon, Jean-Claude Lamy, Christine Le Bihan, Christophe Le Gouefflec, Séverine Renou, Laëtitia Robin, Monique Sockath, Véronique Templier.

MINORITÉ

Financièrement vôtre

En ce début d'année, parlons finances. Les mots du maire : « budget maîtrisé », « finances saines » et « 1 € dépensé est 1 € justifié ».

Sur 3 900 000 € de budget, plus de 2 000 000 € sont consacrés à la masse salariale, soit 52 % des dépenses de fonctionnement. Cette charge salariale est en hausse alors que la commune confie de plus en plus de compétences à Vitré-Co... Le complexe sportif représente 78 % de la dépense en investissements laquelle inclut les autres dépenses de travaux bâtiments, de voirie, le remboursement de la dette et les achats de matériels. L'autofinancement qui reste, après avoir reçu les dotations et divers impôts (4 700 000 €), s'élève donc à 800 000 € brut duquel il faut retirer le remboursement des emprunts s'élevant à 386 000 € en 2024. Il reste donc environ

400 000 € pour nos dépenses d'investissement de l'année. Le conseil a voté une plus-value pour le complexe sportif de 250 000 € lié à un problème de sol et une plus-value pour l'école Jean-Louis Etienne de 50 000 € de désamiantage supplémentaire. Ce qui fait que 300 000 € non prévus s'ajoutent en dépenses. Et puis on va dépenser pour des toilettes « autonettoyantes » à l'entrée du jardin du Hill pour environ 50 000 € alors que plusieurs toilettes existent et sont fermées (rue Alain d'Argentré et près de la poste). A l'inverse, aucune prévision de dépense pour étudier une maison médicale (sujet d'il y a 10 ans), pour envisager des locaux commerciaux dans le centre, pour restaurer la chapelle St Pierre, etc... n'est budgétisée. Des logements communaux restent vacants : c'est un manque à gagner. Pour financer la médiathèque, la municipalité avait choisi de ne pas recourir à l'emprunt alors

que les taux avoisinaient les 1 % et que le projet du complexe sportif était engagé avec un montant connu. Pourquoi ne pas avoir profité de ces conditions favorables plutôt que d'utiliser nos fonds propres pour construire la médiathèque ? Ceci nous aurait évité de payer les 2 points de taux en plus par an. Sur les 25 ans, cela représente 1 000 000 € de plus sur 3 500 000 € d'emprunt. Mais comme le dit la majorité : « c'est une bonne dette » !

M. le maire a martelé qu'il avait désendetté la commune alors qu'il ne s'agissait que de la fin des emprunts contractés antérieurement, et du bénéfice de la vente des biens communaux ! Aujourd'hui, la dette par habitant a dépassé celle qui existait en 2015, au début du mandat de l'actuelle majorité, et notre patrimoine s'est amenuisé...

Contact : <https://elan-adp.fr>

Caroline Besnoux, Bertrand Desille, Françoise Gesland, Christian Hamelot, Martine Véré

Conformément au Code général des collectivités territoriales le magazine municipal met à disposition de chaque liste un espace d'expression libre. Le contenu n'engage que la responsabilité de leurs auteurs.